

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2020

ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE - (N° 2893)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 4

Après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« résultant de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.